

# Autorisation préalable

## Foire aux questions



### Q : LES PRIMES VONT-ELLES AUGMENTER SI MON RÉGIME INCLUT L'AUTORISATION PRÉALABLE?

R : Non. Cette caractéristique est selon nous très importante. Il s'agit d'une offre standard pour tous les régimes avec carte-médicaments. Elle n'entraîne aucun coût supplémentaire, ni pour vous ni pour les participants.

### Q : LES COÛTS VONT-ILS AUGMENTER POUR LES PARTICIPANTS?

R : Le médecin pourra exiger des honoraires pour remplir et soumettre le formulaire. Les participants peuvent toutefois obtenir leur remboursement dans le cadre d'un compte soins de santé (CSS) s'il en existe un pour ce régime ou tout autre régime qui les couvre.

Si le remboursement du médicament prescrit par le médecin n'est pas approuvé, le participant peut le payer de sa poche ou demander à son médecin de lui en prescrire un autre.

### Q : OÙ LES PARTICIPANTS PEUVENT-ILS TROUVER UNE LISTE DES MÉDICAMENTS ET UN FORMULAIRE D'AUTORISATION PRÉALABLE?

R : Il leur suffit de se rendre sur [masunlife.ca/autorisationprealable](https://masunlife.ca/autorisationprealable).

### Q : QUELS SONT LES MÉDICAMENTS CONCERNÉS?

R : Certains médicaments utilisés pour le traitement des maladies suivantes nécessitent une autorisation préalable :

- Asthme
- Cancer (médicaments administrés par voie orale)
- Hépatite
- Hypertension artérielle pulmonaire
- Lupus
- Maladies rares
- Ostéoporose
- Sclérose en plaques
- Troubles musculaires et nerveux

Les médicaments appartenant à la catégorie des **biomédicaments** nécessitent également une autorisation préalable. Ces médicaments sont destinés au traitement de maladies comme :

- Polyarthrite rhumatoïde
- Maladie de Crohn
- Polyarthrite psoriasique
- Spondylarthrite ankylosante
- Psoriasis en plaques



Vous trouverez une liste des médicaments et des formulaires en vous rendant sur [masunlife.ca/autorisationprealable](https://masunlife.ca/autorisationprealable).

# Questions et réponses

**Q : QU'ARRIVERA-T-IL SI LE PARTICIPANT PREND DÉJÀ UN MÉDICAMENT VISÉ PAR LE PROGRAMME QUI N'EST PAS LE MÉDICAMENT PRIVILÉGIÉ D'UNE CATÉGORIE COMPORTANT UN MÉDICAMENT PRIVILÉGIÉ?**

R : Si vous avez choisi de maintenir la couverture antérieure, les médicaments qui sont remboursés par votre régime dans les 120 jours qui précèdent l'entrée en vigueur du programme d'autorisation préalable sont exemptés du processus.

**Q : UNE FOIS QU'UN MÉDICAMENT EST APPROUVÉ, LE PARTICIPANT DOIT-IL FAIRE UNE NOUVELLE DEMANDE D'AUTORISATION PRÉALABLE CHAQUE FOIS QUE LE MÉDICAMENT LUI EST PRESCRIT?**

R : Nous jugeons pour le moment que l'approbation est d'une durée indéfinie.

**Q : QUI EXAMINE LES FORMULAIRES D'AUTORISATION PRÉALABLE?**

R : La Sun Life s'acquitte de cette tâche.

**Q : QUEL EST LE DÉLAI À PRÉVOIR POUR L'EXAMEN DE LA DEMANDE?**

R : Si elle a tous les renseignements concernant le participant, la Sun Life examine chaque demande dans les cinq jours ouvrables et fait savoir au participant, par écrit, si elle est approuvée.

**Q : LA LISTE DES MÉDICAMENTS NÉCESSITANT UNE AUTORISATION PRÉALABLE VA-T-ELLE CHANGER?**

R : Oui. TELUS santé revoit la liste à mesure que de nouveaux médicaments sont lancés. Elle la revoit aussi régulièrement pour décider si des médicaments devraient être supprimés.

**Q : COMMENT CHOISISSEZ-VOUS LES MÉDICAMENTS ET LES CATÉGORIES VISÉS AINSI QUE LES MÉDICAMENTS PRIVILÉGIÉS?**

R : TELUS Santé évalue les médicaments sur ordonnance, sur le plan de la sécurité, du coût et de l'efficacité et détermine les catégories qui doivent faire l'objet d'une autorisation préalable. Certaines catégories du programme d'autorisation préalable contiennent des médicaments privilégiés qui sont choisis selon une évaluation de leur rapport coût-efficacité. Les médicaments privilégiés sont ceux qui donnent un maximum de résultats et dont le coût est le plus raisonnable.

**Q : COMMENT LE PROGRAMME D'AUTORISATION PRÉALABLE A-T-IL ÉTÉ ÉLABORÉ?**

R : Outre sa collaboration avec TELUS Santé, la Financière Sun Life travaille avec d'autres spécialistes pour développer et assurer le bon fonctionnement du programme d'autorisation préalable. Carepath, par exemple, est une organisation importante qui offre des services aux personnes atteintes d'un cancer afin de les aider à gérer la maladie, et c'est cette société qui a passé en revue la catégorie des médicaments contre le cancer administrés par voie orale. La catégorie des médicaments servant à traiter l'arthrite rhumatoïde a été élaborée en collaboration avec l'Association ontarienne de rhumatologie et la Société canadienne de rhumatologie.

**Q : EST-CE QUE JE PEUX REFUSER LE PROGRAMME D'AUTORISATION PRÉALABLE?**

R : Nous encourageons vivement tous les promoteurs à adopter ce nouveau processus d'administration des règlements. Le programme vous aidera à gérer les coûts de votre régime d'assurance-médicaments tout en permettant aux participants d'avoir encore accès aux médicaments appropriés pour leur maladie. Si vous ne souhaitez pas adopter le programme, veuillez vous adresser à votre représentant en garanties collectives à la Financière Sun Life.



**Des questions?**

**Veillez vous adresser à votre représentant en garanties collectives à la Financière Sun Life.**

**La vie est plus radieuse sous le soleil**

Les garanties collectives sont offertes par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Financière Sun Life.

GB10104-F-05-14 mc-mp-an

**Financière**  
**Sun Life**